

Décision CODEP-CLG-2015-002977 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 janvier 2015 relative à la nomination du secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Autorité de sûreté nucléaire

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre IX de son livre V,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 16,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la décision n° 2012-DC-0327 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 novembre 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la décision n° CODEP-CLG-2015-001839 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 janvier 2015 relative à la nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la désignation effectuée par les représentants titulaires des personnels du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Autorité de sûreté nucléaire, respectivement le 20 janvier 2015 par les membres du CHSCT désignés par le syndicat UNSP-FO et le 23 janvier 2015 par les membres du CHSCT désignés par le syndicat SPACEF-CFDT,

DECIDE:

Article 1er

Hervé VISSEAUX, membre titulaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Autorité de sûreté nucléaire au titre du syndicat UNSP-FO, est nommé secrétaire de cette instance à compter du 23 janvier 2015, pour une durée d'un an.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressé et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 23 janvier 2015.

<u>Signé par</u>

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Pierre-Franck CHEVET